

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours externe

ÉDUCATEUR·RICE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET

SPORTIVES PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E

Session 2020

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

COMMUNE DE SPORTIVILLE

Le 21/01/2020

RAPPORT
À L'ATTENTION DE MME LA DIRECTRICE
DU SERVICE DES SPORTS

OBJET : rapport sur les bienfaits de l'activité physique au travail.

RÉFÉRENCES :

- Article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
- Article L4121-1 modifié par la loi n°2010-1330 du 09 novembre 2010-art.61
- 3^{ème} plan santé au travail (PST3-2016-2020)

Veillez trouver ci-joint, Madame le directrice du service des sports, le rapport concernant les bienfaits de l'activité physique au travail.

Il est désormais prouvé que l'activité physique au travail contribue au bien-être, et permet d'améliorer les conditions de travail.

Outre l'impact positif sur la performance globale de l'entreprise ou de la collectivité, des effets identiques sont constatés sur la santé et la sécurité au travail.

En dehors de l'aspect réglementaire, certaines expérimentations volontaires ont démontré l'intérêt d'inclure l'activité physique au travail.

Cependant, certaines limites peuvent apparaître dans la mise en place du sport en entreprise, notamment pour les petites entreprises ou collectivités. La mise en place à Sportiville d'une démarche amenant à la pratique d'activités physiques régulières par les agents présenterait des avantages certains.

Dans le cadre de la méthodologie de projet, il est possible de mettre en place un dispositif permettant cette pratique régulière dans le cadre du volontariat des agents.

Dans une première partie sera abordée la contextualisation de l'activité physique au travail, puis dans une seconde partie, la démarche-projet sera explicitée.

I PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT

A) Un cadre réglementaire restreint :

La réglementation du travail enjoint aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de leurs salariés.

Le Code du travail n'aborde pas la notion d'activité physique au travail. La médecine du travail est une médecine de prévention et de gestion des risques, de conseil et d'intervention sur des situations de travail précises ; elle ne prend pas forcément en compte les besoins physiologiques de l'individu.

B) Un contexte sociétal :

L'activité physique au travail contribue au bien-être et permet d'améliorer les conditions de travail.

Avec le vieillissement de la population, et notamment l'augmentation du nombre d'actifs de plus de 50 ans, et des jeunes plus sensibles à leur environnement de travail, plusieurs problématiques managériales se posent :

- managériale pour limiter l'absentéisme, les burn-out et bore-out.
- de fidélisation pour éviter le turn-over trop important.
- la limitation du stress et des troubles musculo-squelettiques.

C) Des expérimentations applicables :

La collectivité de Poissy a mis en place la possibilité pour ses agents de bénéficier de 2 heures d'activités physiques par semaine et par cycle de 10 séances dans leur temps de travail, sur le principe du volontariat.

En découle une stabilisation de l'absentéisme et des économies de coût de fonctionnement (baisse des charges de personnel)

L'expérimentation Dynaform' du Grand Nancy, sous couvert d'une association, permet aux salariés d'une zone industrielle de mutualiser des équipements et des séances d'activités physiques.

D) Des limites possibles :

Intégrer des séances d'activités physiques peut poser des problèmes de planification de logistique (matériel, vestiaires, douches..) et de moyens humains (encadrement des séances).

Le coût potentiel pour les petites collectivités n'est pas non plus à négliger, notamment dans des contextes économiques peu favorables.

E) Des avantages certains pour Sportville :

- Une possible baisse de l'absentéisme, donc des charges de personnel.
- Moins de turn-over.
- Plus de productivité, d'esprit d'équipe.
- Créer du lien avec le tissu associatif, les partenaires.

Dans l'optique de transférer les expériences positives dans la commune de Sportville, il serait possible d'utiliser la méthodologie de projet à cette fin.

II DEUXIÈME PARTIE : PROPOSITIONS

A) Réunir les acteurs locaux et les partenaires et effectuer le diagnostic.

- Créer un comité de pilotage comprenant un membre de chaque acteur local.
- Convier à des réunions présentant le projet les agents, les associations sportives, les Etaps, la direction des sports, la médecine de santé au travail, les assureurs santé
- Créer un coordonnateur du projet.
- Étudier et réaliser un diagnostic interne (forces et faiblesses) et externe (menaces et opportunités).
- Faire un état des lieux territorial (infrastructures...)

B) Rédiger un projet

- tenir compte des consultations dans la rédaction du projet
- Impliquer les différents acteurs dans cette rédaction
- Inscrire le projet dans la temporalité
- Tenir compte également et en premier lieu des besoins et attentes des agents.

C) Conventionner avec les partenaires

- Établir des conventions avec les associations, les clubs de remise en forme, les centres aquatiques, les mutuelles.
- Réaliser des actions de soutien indirect (bons d'achats pour des activités sportives).
- Actions en faveur des mobilités actives sur le déplacement domicile-travail.
- Mise à disposition des infrastructures de la collectivité.
- Financement de cours collectifs.

D) Diffuser le projet auprès des intéressés

- Communiquer auprès des agents, des partenaires sur l'avancement du projet
- Réaliser des actions de sensibilisation par les professionnels (ETAPS, Médecine du travail...)
- Inscrire le projet dans la continuité en en assurant le suivi en lien avec le coordonnateur (suivi du présentéisme aux activités proposées, contrôle du taux d'absentéisme...) et effectuer des ajustements.

En l'absence de dispositif déjà règlementé, il est intéressant de s'inspirer et d'adapter les expériences réalisées aux spécificités de Sportville. Néanmoins, il est important, comme évoqué plus haut, de partir des besoins des agents, des possibilités logistiques et de planification afin de structurer l'action et d'en assurer un suivi régulier. Il est en effet difficile d'élaborer un projet sans connaître les besoins des futurs utilisateurs, c'est dans ce sens que la consultation est primordiale.